PRIX

PROPOSÉ PAR L'ACADÉMIE DE CHIRURGIE,

POUR L'ANNE'E 1732.

L'ACADEMIE de Chirurgie établie à Paris ſous la protection du Roi, deſirant contribuer aux progrès de cet Art, & à l'utilité publique, propoſe pour ſujet du Prix de l'Année 1732. la queſtion ſuivante.

Pourquoi certaines Tumeurs doivent être extirpées, & d'autres ſimplement ouvertes; dans l'une & l'autre de ces opérations, quels ſont les cas où le Cautere eſt préférable à l'Inſtrument tranchant, & les raiſons de préférence.

Ce Prix eſt une Médaille d'or de la valeur de deux cent livres, qui ſera donnée à celui qui au jugement de l'Académie, aura fait le meilleur Mémoire ſur la queſtion propoſée.

Les Chirurgiens de tous Pays ſeront admis à concourir pour le prix; on n'en excepte que les Membres de l'Académie.

Ceux qui compoſeront, ſont invitez à écrire en François ou en Latin, autant qu'il ſe pourra On les prie d'avoir attention que leurs Ecrits ſoient fort liſibles.

Ils mettront à leur Mémoire une marque diſtinctive, comme Sentence, Deviſe, Paraphe ou Signature: & cette marque ſera couverte d'un papier blanc collé ou cacheté, qui ne

D 1
ARC 2 n° 1

ſera levé qu'en cas que la Piece ait remporté le Prix.

Ceux qui travailleront pour le prix, adreſſeront leurs Ouvrages francs de port, à M. Morand, Secretaire de l'Académie de Chirurgie à Paris ; ou les lui feront remettre entre les mains.

Les Mémoires ne ſeront reçûs que juſqu'au dernier jour de Septembre 1732. incluſivement. L'Académie à ſon Aſſemblée publique de 1733. qui ſe tiendra le Mardy d'après la Trinité, proclamera la Piece qui aura mérité le Prix.

La Médaille ſera délivrée à l'Auteur même, qui ſe fera connoître, ou au porteur d'une Procuration de ſa part ; l'un ou l'autre repréſentant la marque diſtinctive, avec une copie nette du Mémoire.